

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 07 février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

31 janvier 2019

Date d'affichage :

31 janvier 2019

Nombre de membres : 15

En exercice : 13

Nombre de présents : 9

Présents : Mmes et MM.
Maurice WINTERHOLER,
Marc
WILLEMANN,
Eric SOENEN,
Nadia REINOLD,
Béatrice TESTUD
Emmanuelle RUFF,
Hubert SCHNEBELEN,

Jocelyne SOURD,

Excusé(s) :
Sandra COLOMBO,
Nicole SELLITTO,
M-Thérèse WELKER,
Rémi TSCHIRHART,

Procurator(s) :
Eric SOENEN.
Hubert SCHNEBELEN.
Emmanuelle RUFF.
Christophe KIPPELEN.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018.**
2. **Finances :**
 - **Demandes de subvention DETR.**
3. **Forêt :**
 - **Programme des travaux d'exploitation – Etat prévisions des coupes 2018.**
4. **Personnel :**
 - **Emplois d'été.**
 - **Contrat groupe d'assurance statutaire.**
5. **Divers.**

M. Christophe KIPPELEN salue les conseillers municipaux présents ainsi que les auditeurs. Sur proposition du Maire, Mme Marielle GUEDES est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2018

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 FINANCES

DEL20190207-001 DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur Maurice Winterholer présente les travaux qui pourront être engagées à partir de 2019 et pour lesquels la commune est susceptible d'obtenir des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le projet a pour objet de réaliser l'aménagement sécuritaire d'une place publique situé à côté des habitations et de l'école maternelle du village. Le projet permettra de sécuriser les déplacements des piétons et particulièrement des enfants à l'entrée et à la sortie de l'école, de créer une zone réservée aux piétons et d'imposer l'organisation de la circulation et les conditions de stationnement pour les véhicules.

Le montant des travaux est estimé à 46 588,00 €HT, correspondant à l'estimatif établi par M. Panigot du Cabinet DREYER.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve le projet qui lui est présenté ;**
- **demande une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les aménagements concernés et arrête le plan de financement suivant :**
Subvention DETR : 60 % sur le montant HT ce qui fait 27 950,00 €
Auto-financement : 18 638,00 €
- **charge Monsieur le Maire ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Point N° 3 FORÊT

DEL20190207_002 Programme des travaux d'exploitation - Etat de prévisions des coupes 2019

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes 2019. Les coupes prévues sont les reports de l'année 2018 et se situent dans les parcelles 15 du lieudit Rothenbrunnen, 8 et 7 sur le lieudit Brucklewald et pour un volume total de 526 m³. La recette nette prévisionnelle est de 13 930 €HT.

Le programme d'action pour la gestion durable du patrimoine s'élève à 3 710,00 €HT et les travaux portent sur l'entretien, la plantation, la régénération naturelle, l'abattage et la matérialisation des lots de bois de chauffage.

Le Conseil Municipal,

Vu le programme des travaux d'exploitation avec l'état prévisionnel des coupes 2019 ;

Vu le programme des travaux patrimoniaux 2019 ;

Ayant entendu les explications du maire ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve le programme des travaux d'exploitation et des prévision des coupes 2019 tels qu'ils sont proposé par l'Office National des Forêts.

Point N° 4 PERSONNEL

DEL20190207_003 EMPLOIS D'ÉTÉ

Au vu des années précédentes, Monsieur le maire propose de recruter 6 emplois d'été pour la période estivale 2019 et soumet cette proposition au conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **de reconduire les emplois d'été et de recruter 6 jeunes pour la saison 2019 ;**
- **de rémunérer ces emplois saisonniers à l'indice brut 348 majoré 326 de l'échelle de rémunération C1.**

Les crédits sont inscrits au compte 6413 du budget 2019.

DEL20190207_004 Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

- la commune a souscrit en 2011 auprès de CIGAC du groupe GROUPAMA, un contrat d'assurance statutaire pour le personnel communal ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide, à l'unanimité :

La Collectivité charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité**
- **agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.**

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent.

Point N° 5 DIVERS

Vente de bois

M. le Maire rappelle que pour la vente de B.I.L. l'inscription en mairie est nécessaire et les lots seront attribués par tirage au sort. Les fonds de coupes seront mis aux enchères.

Toutes les informations à la vente de bois se trouveront dans le prochain Roderen Info distribué le week-end du 9 et 10 février.

Permis de Construire – Déclaration Préalable

Déclarations préalables

Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
18/12/2018	DP 06827918F0017	GROSSET Serge	4 imp. du Noyer	Mise en place d'une piscine enterrée et d'un abri de jardin	12,25 m ² abris de jardin + 24,50 m ² piscine	21/01/2019
28/01/2019	DP 06827919F0001	M. GAAG Jean-Paul	15 rue de l'Eglise	Construction d'une véranda	17,25 m ²	
Permis de construire - Permis d'aménager						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
21/12/2018	PC 06827918F0017	STERKLEN Jean-Baptiste et Laura	3 rue des Chênes Lotissement Maison Nature	Construction d'une maison d'habitation et d'un garage accolé	105m ² maison + 21 m ² Garage	30/01/2019

Cahier de doléances

Le Maire informe que le cahier de doléances est à la disposition des habitants jusqu'au 20 février et sera ensuite déposé à la Sous-Préfecture de Thann.

Livret d'accueil

Durant son stage en mairie Mathéo Kerhoas a travaillé sur le projet du Livret d'accueil destiné aux nouveaux habitants. Un maximum d'informations utiles y a été répertorié. L'avant-projet sera prochainement soumis au Conseil Municipal pour avis.

Eglise - Sécurité

La Commission Sécurité de la Sous-Préfecture de Thann-Cernay pour les établissements recevant du public et le SDIS ont émis un avis favorable, mais il faudra prévoir des travaux de conformité en électricité. La société DEKRA a été sollicitée pour la réalisation d'un diagnostic.

Banque Alimentaire

M. Christophe KIPPELEN remercie les participants à la collecte pour le Banque Alimentaire qui a eu lieu le samedi 1^{er} décembre 2018. La Banque Alimentaire du Haut-Rhin fait un appel à don à la population par le versement de 1 euro en signe de solidarité et d'intérêt portés aux personnes fragilisées de notre région pour contribuer au soutien financier de l'agrandissement des locaux à Mulhouse.

Maternités de Thann et Altkirch

Depuis le 28 janvier, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a signifié sa décision de suspendre les fermetures jusqu'à la fin de l'année 2019. La bataille n'est pas terminée, le combat se poursuit car il ne s'agit que d'un sursis pour les maternités de ces établissements hospitaliers.

Route de Guewenheim – RD34.1

Le dossier de co-maitrise d'œuvre concernant les travaux de sécurisation de la route de Guewenheim a été retenu par le Conseil Départemental.

GAEC Les Collines

Afin de compléter les investigations déjà réalisées (DDCSPP, DREAL, INERIS), le bureau d'études HPC a été missionné par la DREAL Grand Est pour mener une campagne complémentaire de mesures dans les gaz de sols, les sols et les végétaux.

1- Présentation du bureau d'étude HPC

Le Dr Frank KARG et Mme Lucie ROBIN-VIGNERON présentent le bureau d'études HPC spécialisé dans le domaine de la pollution environnementale (eaux souterraines, eaux superficielles, sols, gaz du sol, air ambiant, aliments, déchets) et des risques sanitaires. Ses experts sont compétents en géologie, en hydrogéologie, géotechnique, chimie, géochimie, microbiologie, toxicologie.

2- Stratégie d'investigation

La stratégie d'investigation qui sera mise en œuvre par HPC a été présentée en réunion à la sous-préfecture de Thann-Guebwiller le 29 janvier 2019. Le document présenté en séance par le bureau d'études a été transmis à tous les participants.

- La première étape consiste à faire un état des lieux de la situation ainsi que des travaux et des constats déjà effectués en s'appuyant sur les investigations qui ont déjà été réalisées par les services de la DDCSPP, de la DREAL et l'INERIS.

- Sur cette base, HPC procédera, sur site, à une série de mesures et d'analyses complémentaires, en particulier dans les sols et les gaz de sol. Les résultats de ces investigations devront être étudiés de manière à savoir si un lien peut être établi entre la présence de certaines substances et la mortalité du troupeau.

3- Phases d'investigations

Les mesures sur site se dérouleront en deux phases.

- La première s'est déroulée le 29.01.2019 au matin sur l'exploitation de M. Wolfersperger (GAEC des Collines à Roderen) où des premiers prélèvements de sols superficiels ont été effectués.

- La seconde phase aura lieu en mars 2019 et comprendra des mesures diverses dans l'air, le sous-sol et les gaz du sol.

L'approche méthodologique différera de celle des investigations déjà effectuées. Des substances non recherchées jusqu'à présent feront notamment l'objet de mesures (exemple des gaz chimiques militaires). Les substances recherchées dépendront des résultats des premières mesures déjà réalisées en janvier 2019.

Comme convenu, le bureau d'études peut être amené, dans le cadre de ses recherches, à échanger avec les services de la DREAL, de la DDCSPP et avec l'INERIS ou avec M. Loeckx qui ont tous déjà effectué des investigations sur le site.

Les conclusions de l'étude faite par HPC seront présentées en sous-préfecture de Thann-Guebwiller. Des réunions intermédiaires pourront également être organisées et des informations diffusées par messagerie à tous les acteurs en tant que de besoin.

Fibre optique

Eric SOENEN informe de la prochaine installation de la fibre à la mairie par la société Alsace Fibre.

Association CADRes Thur-Doller

Madame Jocelyne SOURD annonce la création de l'association Cyclistes Associés pour le Droit de Rouler en sécurité (CADRes Thur-Doller), qui a son siège à Ranspach. Ses objectifs sont de promouvoir l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement sain et non polluant, ainsi que la marche à pied et les transports collectifs.

L'association est partenaire du projet du Pays Thur Doller qui subventionne une étude sur le développement des pistes cyclables. La commune porte un intérêt particulier à ce schéma.

Antenne Téléphonie Mobile

Suite à la demande d'explications complémentaires de la part du conseil municipal, Mme HAETTEL d'Orange a présenté lundi 4 février un diaporama avec des simulations de diffusion des ondes de la 3G et de la 4G. Ce jour, Orange nous a transmis de nouvelles informations, M. le Maire en fait la présentation. Les simulations montrent des intensités d'émission en tout point du territoire couvert, inférieur à 0,6V/m.

Maurice Winterholer est également dans l'attente de précisions complémentaires.

Les pièces complémentaires au dossier du permis de construire demandées à la société SPIE ont été réceptionnées le 05/02 et transmises au service urbanisme. Le nouveau délai de signature de l'arrêté est le 04 mai.

Hubert Schnebelen craint que pour rentabiliser l'installation de l'antenne, Orange va louer celle-ci à d'autres opérateurs et que cela entraîne une augmentation de l'intensité des ondes.

Emmanuelle Ruff précise que l'on peut limiter le nombre d'opérateurs dans le bail.

M. le Maire explique que l'antenne est propriété de la société Orange mais construite sur un terrain appartenant à la Communauté de communes. Le projet du bail est en étude à la CCTC et la commune est associée à la validation du bail.

Hubert Schnebelen propose de contacter la mairie de Kruth à propos des émissions des ondes sur la commune de Kruth. M. le Maire avait contacté M. Walgenwitz, Maire de Kruth. Des essais avaient été faits au niveau de la commune en baissant au minimum l'émission à 0,6V/m et les résultats de réception sont bons.

Emmanuelle Ruff précise qu'il n'y a pas d'intérêt d'installer une antenne si ce n'est pas pour avoir suffisamment de réseau.

Hubert Schnebellen trouve que l'antenne sera implantée plus près de Roderen que de Leimbach.

M. le Maire précise que l'emplacement du réservoir permet de limiter les travaux d'infrastructures et les premières habitations se trouvent à une distance de plus de 200m, alors que dans certaines communes les antennes sont implantées à 30 ou 50m des habitations sur des châteaux d'eau.

Dates à retenir

- Vendredi 15 février : Soirée Dorfhüss, Maison du Village
- Vendredi 22 février : Vente de bois, Mairie
- Vendredi 15 mars : Soirée Dorfhüss, Maison du Village
- Vendredi 29 mars au 14 avril : Théâtre Alsacien, Société de Gymnastique Espérance

La séance se termine à 22h20.